

Déclaration de politique de gestion environnementale

Alfen B.V. et Alfen ICU B.V. (« Alfen » ou l'« Entreprise ») ont pour mission de stimuler la transition énergétique en concevant, fabriquant, intégrant et connectant des solutions énergétiques de haute qualité à la fois innovantes, fiables et intelligentes.

Alfen reconnaît qu'une exécution sûre, efficace et efficiente est essentielle pour le succès de l'entreprise. Le système Alfen Integrated Management (AIM) a été développé et mis en œuvre pour contribuer à ce succès. L'AIM répond aux exigences des normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 27001:2017 et ISO 50001:2018.

Alfen s'engage à être une entreprise durable ne prenant aucun risque inacceptable dans l'exécution de ses activités. Par conséquent, Alfen s'attache à rechercher constamment des opportunités permettant d'exercer ses activités en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, tout en s'efforçant en permanence d'y apporter des améliorations.

Dans cette optique, Alfen a formulé une politique de gestion environnementale. Cette politique est mise en œuvre par :

- Une amélioration continue dans l'utilisation de matières premières dans le cadre d'une approche fondée sur le cycle de vie, dans laquelle l'impact environnemental pendant la phase d'« utilisation » et la phase d'« élimination » doit être aussi favorable que possible afin d'éliminer tout impact environnemental négatif et de prolonger la durée de vie,
- Enregistrement de la consommation d'énergie au niveau organisationnel afin d'améliorer la performance énergétique pour une réduction continue du CO₂ au sein de nos propres opérations,
 - Un intérêt constant pour la consommation d'énergie en relation avec le transport de nos matières (premières) et/ou produits finis,
 - Un intérêt constant pour la consommation d'énergie en relation avec l'achat ou la location de nouveaux équipements et biens immobiliers,
- La motivation des équipes pour qu'elles fassent des propositions susceptibles de contribuer à une réduction supplémentaire de la consommation d'énergie, de l'empreinte CO₂ ou de l'impact environnemental,
- Amélioration continue du système de management environnemental pour améliorer la réduction des émissions de CO₂ au travers d'un état des lieux spécifique des scopes 1,2 et 3,
- La sensibilisation des équipes à leur rôle dans la gestion de l'environnement.
- La réduction des volumes de déchets industriels et la prévention de leur incinération en privilégiant le recyclage de matériaux (emballages).
- Le respect du droit applicable et des obligations contractuelles, au minimum.

Le directeur général est responsable de la mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et veille à ce que les engagements ci-dessus soient respectés.

Directeur général Alfen

M. Roeleveld



Janvier 2023